
NOS HONORAIRES

Nos Honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Les honoraires pratiqués sont de 10% HT du montant net vendeur. Le montant minimum des honoraires étant de 12 500€ HT (15 000€ TTC)

Les prix sont affichés TTC : Honoraires d'Agence Inclus + la TVA en vigueur (20% à ce jour).

Ils sont payables au jour de la cession sur les premiers fonds versés par l'acquéreur. Aucun honoraires de vente ne nous sont dus sans la réalisation de l'affaire, sauf faute de l'une ou l'autre des parties.

Sont à la charge de l'acquéreur les frais de notaire (ou avocat), d'expert-comptable, les droits d'enregistrement, de publicité foncière, ... ou tout autres frais autres que ceux relatifs à la vente que les parties souhaiteraient engager.

L'AVIS DE VALEUR

Lors de la mise en vente de votre affaire et afin d'effectuer un avis de valeur nous demandons à nos cédant un règlement de 460€ HT (552€ TTC). Ce montant inclut l'étude approfondie de votre affaire ainsi que les frais de traitement. Cette somme vous est restituée lorsque nous cédon votre affaire.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande sortant du cadre de la vente :

- Valorisation pour cession à un collaborateur
- Estimation dans le cadre d'une succession
- Etc...

Pour toutes questions, l'équipe d'AgenceImmobilieraceder.com est à votre disposition par mail à l'adresse ab@agenceimmobiliereaceder.com ou par téléphone au 0251203000